



Les informations municipales

Juin 2015

DETECTEURS AUTONOMES DE FUMÉES

La loi 2014-366 du 24 mars 2014 rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation au plus tard le 8 mars 2015.

L'installation d'un détecteur doit permettre :

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie.
- d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Cet équipement doit être muni d'un marquage CE et respecter la norme européenne.

Le détecteur doit être fourni et installé par le propriétaire du logement.

PLAN VIGIPIRATE

Le dispositif Vigipirate renforcé est toujours en vigueur sur le territoire national.

Les agents municipaux, les élus, les organisateurs de manifestations doivent être sensibilisés aux mesures de sécurité Vigipirate et notamment :

La vigilance autour des colis et des comportements suspects qui doivent être signalés sans délais aux services de gendarmerie.

NUMÉRIQUE ET HAUT DÉBIT

La Région Aquitaine, le Département et les Communautés de Communes se sont regroupés au sein du SYDEC pour permettre à 80% des landais de bénéficier d'un accès internet avec un débit minimal de 8 Mbits/s.

Parmi les actions qui seront mises en œuvre, la priorité sera donnée aux landais qui ont un débit inférieur à 3Mbits/s et dont les communes ne bénéficieront ni d'un déploiement de la fibre optique, ni d'une opération d'amélioration du réseau téléphonique.

Un dispositif d'aide de 400 euros permettra aux 16 000 foyers et entreprises de s'équiper au travers de solutions satellitaires pour accéder à internet avec un débit pouvant aller jusqu'à 20 Mbits/s.

Notre commune est éligible à ce dispositif à compter du 01/07/2015.

Le déploiement de la fibre optique et les opérations de montée en débit à travers l'amélioration du réseau téléphonique sont des objectifs prioritaires d'un programme établi sur les 10 prochaines années avec un investissement de 172 M/€ pour la période 2015-2020.

SERVICE URBANISME

En application de la loi ALUR la DDTM n'instruira plus les actes d'urbanisme à compter du mois juillet prochain.

L'Agence d'Aide aux Collectivités Locales propose de prendre en charge cette mission pour le compte des communes qui le souhaitent.

Nous avons fait le choix d'adhérer à cette structure et de lui confier l'instruction de nos documents d'urbanisme qui se fera dorénavant à Mont de Marsan.

Cette mission, assurée gratuitement par les services de l'état jusqu'à présent, sera désormais financée par la commune.

Le coût prévisionnel pour la commune de St Lon est estimé à 10 000 euros par an.

Cette mesure ne sera pas sans incidence sur le budget communal déjà sévèrement touché par la baisse des dotations.

MALTRAITANCE SUR LES ANIMAUX

Au cours de ces derniers mois plusieurs habitants de la commune ont manifesté leur mécontentement devant des actes de maltraitance sur des animaux domestiques (chats, chiens).

Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie, une enquête est actuellement en cours. Il est rappelé que de tels agissements sont répréhensibles et fortement punis par la loi.

DECHETS

L'évolution de la réglementation relative à la manipulation des déchets d'amiante impose désormais au SICTOM des contraintes irréalisables en matière de réception et d'évacuation.

C'est pourquoi, par délibération du 25 mars 2015 le comité syndical a décidé d'abandonner cette collecte en déchetterie.

Donc à partir du 1/07/2015, l'amiante ciment ne sera plus accepté dans les déchetteries du secteur.

L'enlèvement pourra être réalisé à votre domicile par des entreprises privées dont les coordonnées vous seront communiquées par le SICTOM (05/58/72/03/94).

Rappel :

La déchetterie d'Orthevielle est ouverte lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13h 15 à 18h 30.

Le SITCOM met à disposition gratuitement des composteurs pour ceux qui souhaitent éliminer leurs déchets verts tout en les valorisant.

Plusieurs containers semi enterrés nouvelle génération ont été installés ces derniers mois dans le bourg du village. Plus volumineux et plus esthétiques, ils remplaceront chaque fois que possible les containers classiques. Aussi lorsque ceux-ci sont saturés n'hésitez pas à déposer vos sacs dans ces nouveaux équipements.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les enfants nés en 2012 feront leur rentrée en septembre 2015.

Pour les inscriptions, vous pouvez, dès maintenant, vous présenter à la mairie munis des pièces suivantes :

- le livret de famille
- le carnet de santé avec les vaccins à jour
- un justificatif de domicile.

Scolarisation des enfants nés en 2013

Dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans mis en place sur le territoire de la Communauté des Communes du Pays d'Orthe depuis la rentrée 2013, une classe de Toute Petite Section accueillera, pour une première et progressive rencontre avec le monde de l'école, entre 12 et 15 enfants nés en 2013, sur le site de l'école maternelle de Saint Lon Les Mines.

Cette classe fonctionnera les lundis, mardis, jeudis et vendredis : le matin de 9h à 12 h.

Si vous le souhaitez, vous pouvez y inscrire votre enfant.

Pour les démarches à effectuer ou pour tout renseignement, prendre contact avec la Directrice de l'école au 05 58 57 83 08.

CARTES D'IDENTITÉ

Petit rappel : les cartes d'identité délivrées à des personnes majeures après le 1^{er} janvier 2004 sont désormais valables 15 ans même si elles présentent facialement une date périmée.

RECENSEMENT A 16 ANS

Depuis le 01/01/1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement qui vous sera demandée si vous souhaitez vous inscrire à tous examens et concours (ex : CAP, BEP, BAC, Permis de conduire).

SITE INTERNET

En cours de rénovation, il vous propose de recevoir les informations de dernières minutes en vous inscrivant sur : <http://www.saintlonlesmines.fr/>

Ou par mail en indiquant que vous souhaitez recevoir la newsletter : mairie.stlonlesmines@wanadoo.fr

VIVRE ENSEMBLE

La qualité de vie dans notre commune ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires de civisme, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens. En voici quelques unes :

- L'utilisation des outils bruyants est à privilégier de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 la semaine, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et entre 10h et 12h le dimanche et les jours fériés.
- Le respect des lieux publics : laisser propre après votre passage et ne pas dégrader les infrastructures mises à votre disposition.

VOIES ET RESEAUX

La sécurisation des réseaux de transport électrique est devenue un enjeu majeur ces dernières années. L'enfouissement est privilégié chaque fois que possible. Prochainement 350 mètres de réseau aérien fils nus seront supprimés entre « Puyoo » et « Patience » pour être remplacés par un réseau souterrain enfoui en bordure de la route communale de la Payolle. Le montant estimatif prévisionnel de ces travaux s'élève à 32 000 euros.

VOIRIE

Des travaux de renouvellement de revêtements de chaussée sont en cours de réalisation sur les voies du Griffon, la Payolle, Bousson. D'autres sont programmés prochainement sur les voies de Castets et route d'Orist.

COMMERCE ET ARTISANAT

La Boulangerie

Monsieur et Madame Dubourg, boulangers – pâtisseries, installés depuis quelques mois dans la boulangerie communale donnent entière satisfaction. Leurs produits de qualité sont plébiscités par la clientèle toujours plus importante.

Pour les clients les plus éloignés du magasin un « service tournée » existe, vous pouvez le solliciter par tel au 05/58/90/83/30.

La Superette

Ce commerce de proximité, créé en 2014 par la collectivité, s'avère indispensable pour la population locale. Service de proximité, lieu de rencontre et d'échange ou tout simplement facteur de lien social, il est de notre intérêt à tous de faire vivre cette activité commerciale.

Un changement d'enseigne et d'exploitant pourraient intervenir dans les semaines qui viennent.

L'Hôtel Restaurant du Fronton

L'Hôtel Bistro **Gnac é Pause** est né !

Isabelle et Denis TOULLEC accompagnés de Grégory DUTISSEUIL auront le plaisir de vous accueillir à partir du 10 juin dans leur établissement remis à neuf.

☐ Côté bistro, des menus du jour adaptés en fonction des saisons et une carte sous forme d'ardoise au gré des envies.

☐ Côté hôtel, 13 chambres doubles agréables, climatisées, équipées de la Wifi, dont une adaptée aux personnes à mobilité réduite et une autre familiale.

☐ Côté ancien, une belle salle de séminaire pouvant accueillir 50 personnes et son salon dans la salle centrale.

Site : gnac-e-pause.fr

Mail : contact@gnac-e-pause.fr

Tel : 05 58 77 20 77

FESTIVITÉS

- les incontournables de l'été -

Samedi 13 juin	Gala de danse
Dimanche 14 juin	Vide grenier organisé par le Comité des Fêtes
Dimanche 21 juin	Fête de la Musique
Samedi 27 juin	Fête de l'école
Dimanche 5 juillet - 17h	Concert de saxophonistes porté par l'harmonie d'Orthez en partenariat avec l'UNICEF
Dimanche 12 juillet	Bal à papa
Vendredi 24 juillet - 18h30	Marché gourmand nocturne au Fronton
Vendredi 21 août - 18h30	Marché nocturne
22 / 23 / 24 août	St Lon en Fêtes
Dimanche 30 août	Bal à papa
Samedi 5 septembre	Festival Mines 2 Rien